



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Absence de gouvernance et de structuration du CNCSTI

Question écrite n° 5605

Texte de la question

M. Philippe Berta alerte Mme la ministre de la culture sur l'absence de gouvernance et de pilotage du Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle (CNCSTI). L'état de déshérence dans lequel est laissé le CNCSTI est alarmant. Depuis 2019, aucune présidence n'assure son fonctionnement et le conseil ne s'est plus réuni par la suite. Le rapport pour avis du projet de loi de finances pour 2023 de la recherche et l'enseignement supérieur fait état d'une absence totale de structuration et de direction. Cette déshérence est symptomatique du désintérêt des pouvoirs publics envers la culture scientifique. Elle est également représentative d'un problème systémique de gestion, de pilotage et de moyens à son adresse. Les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et en particulier les vice-présidents « science et société » des universités réclament activement une refondation du conseil national et une véritable mise en œuvre de la trajectoire avec une redéfinition de sa feuille de route. À l'heure des *infox*, du complotisme et des crises sanitaires, écologiques, énergétiques et démocratiques, la culture scientifique se doit d'être dotée d'un pilotage national afin d'irriguer l'ensemble de la société. La déconsidération de la jeunesse pour les métiers de la recherche et de l'industrie, pourtant sources de progrès et de richesse, indispensables pour accompagner la réindustrialisation du pays, est critique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quand le Gouvernement compte résoudre l'absence de gouvernance et de structuration du Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture accorde une importance toute particulière à la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et au dialogue science-société auquel il consacre, à travers la mise en œuvre du programme 361, des moyens conséquents (plus de 100 M€ en 2022). Le dialogue entre recherche, culture et société est également l'un des quatre enjeux de la nouvelle stratégie ministérielle de recherche pour la période 2022-2026. De par sa nature transverse, la CSTI est nécessairement interministérielle : le ministère de la culture entretient des échanges constants et un dialogue nourri et constructif avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ce sujet, notamment à travers la tutelle partagée sur l'établissement public Universcience et à l'occasion de la mise en œuvre de projets, parmi lesquels la collaboration autour de la Fête de la science, de la Nuit européenne des chercheur.e.s ou encore les partenariats culturels des établissements d'enseignement supérieur. Le ministère de la culture travaille également en étroite collaboration avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en vue de conforter la CSTI dans l'éducation artistique et culturelle et d'augmenter la part des offres de CSTI au sein du pass Culture, qui y sont pleinement légitimes. La crise sanitaire a montré la nécessité de développer des outils pour lutter contre la désinformation et les théories complotistes. La culture scientifique et technique, en ce qu'elle permet, via les outils d'expertise des informations, joue un rôle majeur en ce domaine. Le conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle, instance de débat et d'échange de bonnes pratiques, porteuse d'éthique et d'intégrité scientifique, n'est plus actif depuis 2019. Le ministère de la culture et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche vont examiner les modalités de relance de cette instance permettant d'associer pleinement chercheurs et citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5605

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1305

Réponse publiée au JO le : [25 avril 2023](#), page 3839